

I

LA CITÉ

En quittant le camp pour se diriger vers la cité de Lambèse, on se trouve tout d'abord en présence d'une porte monumentale (n° 3) dont la construction remonte à l'époque de l'empereur Commode (176-192 ap. J.-C.). Elle était percée d'une seule ouverture flanquée de pilastres. Quelques fragments de l'inscription de la frise gisaient au pied; L. Renier les a recueillis, fort heureusement pour nous, car ils ont disparu. Ils nous apprennent que cette porte a été élevée aux frais d'un ancien centurion de la légion III^e Auguste, devenu membre du conseil municipal de Timgad. Le pavement que l'on a mis à découvert en avant est celui de l'ancienne voie de Lambèse à Timgad par Marcouna.

Quelques pas au sud-est se voient les ruines d'un établissement thermal (n° 4), moins considérable que celui du camp et les restes d'un pont à trois arches, qui franchissait un ravin, aujourd'hui à sec.

Puis on arrive à ce qui fut l'amphitéâtre (n° 5). Ceux qui l'ont vu, il y a cinquante ans, nous apprennent qu'il était encore relativement bien conservé. Delamare s'exprime ainsi à son sujet: « Ce monument a 104 mètres de diamètre; ses gradins au nombre de quinze à vingt, sont un peu dérangés et inclinés vers le centre, comme s'ils avaient été légèrement secoués par un tremblement de terre. On y compte quatorze portes cintrées de 2 à 3 mètres de large; plusieurs ont conservé leurs arceaux en bon état; on y voit aussi deux passages en voûtes inclinées. » De son côté L. Renier y a relevé, sur les gradins mêmes, des inscriptions indiquant la place réservée aux différentes circonscriptions électorales de Lambèse. On chercherait en vain tout cela aujourd'hui. L'intérieur de l'édifice, après avoir été pillé pour en extraire des pierres lors de la construction du Pénitencier et du village, a servi ensuite de décharge publique pour les immondices. L'examen méthodique qui en a été fait par les architectes des Monuments historiques leur a démontré